CHOISY-le-ROI

Mis en ligne le
08 OCT. 2026

N° 26245

*Direction Sécurité*
*Prévention*
*JC*

**ARRÊTÉ MODIFIANT LA COMPOSITION DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le code de la sécurité intérieure, articles L 132-4 et D 132-8 relatifs à la composition du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Vu la délibération n°02-189 du conseil municipal de Choisy-le-Roi du 24 octobre 2002, relative à la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Vu la délibération n°26.032 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, Élection du Maire,

Vu l'arrêté n°22 06 99, du 14 avril 2022, fixant la composition du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant qu'il incombe au Maire de fixer la composition du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

**A R R E T E**

**Article 1** :

Présidé par le Maire, la composition du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Choisy-le-Roi est ainsi fixée :

- Le Maire ou ses représentants
- Le Préfet du Val de Marne et/ou ses représentants
- Le Procureur de la République ou ses représentants
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant

Pour la Ville de Choisy-le-Roi désignés par le Maire :

- L'Adjoint au Maire à l'urbanisme et à la politique de la ville
- L'Adjoint au Maire au logement et à la politique de l'habitat
- L'Adjoint au Maire aux commerces de proximité, à la formation et à l'apprentissage
- L'Adjointe au Maire à la Vie éducative
- L'Adjoint au Maire aux Sports
- L'Adjoint au Maire à la Jeunesse
- L'Adjoint au Maire aux Centres sociaux
- L'Adjointe au Maire aux Affaires sociales
- L'Adjointe au Maire à la Prévention, la sécurité et la citoyenneté
- La conseillère municipale à l'Egalité femmes-hommes
- La Directrice Générale des Services
- La Directrice de Cabinet
- Le Directeur Général des Services Techniques
- Le Directeur Général Adjoint – Services aux Familles
- La Directrice Générale Adjointe – Citoyenneté et vie locale
- Le Directeur de la Sécurité et de la Prévention
- Le responsable de la Police municipale
- Le responsable du service prévention/médiation
- Le chef d'équipe Médiation
- Le responsable du service Jeunesse

- La Directrice de l'Education
- Le Directeur des Centres sociaux
- La responsable du service DLC
- Le Directeur du CCAS
- Le Directeur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, et de l'habitat

Pour les représentants des services de l'État :

- Le Préfet à l'égalité des chances ou son représentant
- Le Directeur territorial de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération ou son représentant
- Le Commissaire central de la Circonscription de police
- Le Commandant d'unité de la 22ème compagnie d'incendie et de secours (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)
- Le Chef du centre de secours de Choisy-le-Roi
- La Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant
- La Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant
- Le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale ou son représentant
- L'Inspectrice de l'Education Nationale
- Les chefs d'établissements scolaires du second degré

Pour les membres associés, représentants d'associations, d'établissements ou d'organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le Président du CLSPD après accord des responsables des organismes dont ils relèvent :

- Association Liaison Choisy Enfance Jeunesse, le directeur ou son représentant
- Batigère Ile de France, le directeur général ou son représentant
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Val-de-Marne (CIDFF), la directrice ou son représentant
- Correspondant Ville-Justice
- Espace Départemental des Solidarités de Choisy-le-Roi, la responsable ou son représentant
- Immobilière 3F, le chef de secteur ou son représentant
- Keolis, le responsable du service contrôle – humanisation, ou son représentant
- SNCF, le responsable sûreté ou son représentant
- Tremplin 94, la directrice ou son représentant
- RATP, le responsable sûreté on son représentant
- Valophis Habitat, le Président et la responsable d'agence
- La psychologue du commissariat d'Ivry-sur-Seine
- Le référent territorial du travail d'intérêt général (TIG), auprès de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

**Article 2** : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Val de Marne.

**Article 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Choisy-le-Roi, le 5 octobre 2026

**Le Maire,**